



AUTOCALL BAISSE EUROPE AVRIL 2024

- **Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾** et une protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique, ci-après le « titre » ou le « produit ».
- **La formule de remboursement décrite dans ce document (et donc la protection du capital à l'échéance) s'entend brute, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.**
- **Code ISIN : FR001400MPG9**
- **Durée d'investissement conseillée : 5 ans environ*** (hors cas de remboursement anticipé).
- **Période de commercialisation : Du 20/12/2023 au 19/04/2024** (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 19/04/2024.
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « actions ».**
- **Éligibilité :** Compte titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus) et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Épargne Retraite Individuel – « PERIn »)⁽²⁾.
- **Produit émis par SG Issuer⁽³⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois,** bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale.

*La maturité exacte du produit est de 5 ans, 4 mois et 6 jours.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

⁽²⁾ L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽³⁾ Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 11/12/2023, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels

Communication à caractère promotionnel

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice Euro Stoxx 50® (code ISIN : EU0009658145). Le remboursement du produit « Autocall Baisse Europe Avril 2024 » est conditionné à l'évolution de cet indice **dividendes non réinvestis** (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les actions composant cet indice).

- **Un remboursement du capital initial⁽¹⁾**, à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique, quelle que soit l'évolution de l'indice à la date de constatation finale, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement du mois 12 au mois 59**, si, à l'une des dates de constatation mensuelle⁽¹⁾, le niveau de l'indice est **inférieur ou égal à 85%** de son Niveau de Référence⁽²⁾.
- **Un objectif de gain fixe plafonné à 0,4583% par mois écoulé depuis le 19 avril 2024** en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, le niveau de l'indice est **inférieur ou égal à 85%** de son Niveau de Référence⁽²⁾, soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 4,68%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 3,63%.
- À l'échéance, si le niveau de l'indice est supérieur à 85% de son Niveau de Référence, l'investisseur recevra son capital initial uniquement. L'investisseur ne bénéficie pas de la hausse potentielle de l'indice ni en cours de vie ni à l'échéance.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 20/12/2023 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance ou de retraite, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les niveaux du « gain depuis le 19 avril 2024 » tiennent compte du nombre de périodes écoulées indépendamment du nombre de jours calendaires.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Autocall Baisse Europe Avril 2024 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 20/12/2023 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Le produit « Autocall Baisse Europe Avril 2024 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Autocall Baisse Europe Avril 2024 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence.

AVANTAGES INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- À l'issue des mois 12 à 59, si à l'une des dates de constatation mensuelle, le niveau de l'indice est **inférieur ou égal à 85%** de son Niveau de Référence, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors le capital initial majoré d'un gain de 0,4583% par mois écoulé depuis le 19 avril 2024, soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 4,68%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 3,63%.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la date de constatation finale le niveau de l'indice est **inférieur ou égal à 85%** de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le capital initial majoré d'un gain de 0,4583% par mois écoulé depuis le 19 avril 2024, soit une valeur de remboursement de 127,50% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors de 4,64%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 3,60%.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, l'investisseur bénéficie du remboursement de son capital initial, quelle que soit l'évolution de l'indice à la date de constatation finale, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- Le Niveau de Référence correspond à la moyenne des cours de clôture de l'indice observés le 08 décembre 2023, le 19 décembre 2023, le 28 décembre 2023, le 08 janvier 2024, le 17 janvier 2024, le 26 janvier 2024, le 06 février 2024, le 15 février 2024, le 26 février 2024, le 06 mars 2024, le 15 mars 2024, le 26 mars 2024, le 04 avril 2024 et le 19 avril 2024, ce qui pourra constituer un avantage ou un inconvénient suivant les cas.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 12 à 60 mois environ.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50®.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE

Le cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50® est observé le 08 décembre 2023, le 19 décembre 2023, le 28 décembre 2023, le 08 janvier 2024, le 17 janvier 2024, le 26 janvier 2024, le 06 février 2024, le 15 février 2024, le 26 février 2024, le 06 mars 2024, le 15 mars 2024, le 26 mars 2024, le 04 avril 2024 et le 19 avril 2024.

Le Niveau de Référence est alors égal à la moyenne des 14 cours de clôture ci-avant mentionnés.

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Du mois 12 au mois 59, à chaque date de constatation mensuelle⁽¹⁾, dès que le niveau de l'indice est **inférieur ou égal à 85%** de son Niveau de Référence, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

Le capital initial
+
Un gain de 0,4583% par mois écoulé depuis le 19 avril 2024
(Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum de 4,68% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 3,63%)

Sinon, si le niveau de l'indice est supérieur à 85% de son Niveau de Référence, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **le produit continue**.



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽³⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 19/04/2029), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on compare le niveau de l'indice par rapport à son Niveau de Référence.

CAS FAVORABLE :

Si le niveau de l'indice est **inférieur ou égal à 85%** de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 26/04/2029 :

Le capital initial
+
Un gain de 0,4583% par mois écoulé depuis le 19 avril 2024,
soit un gain de 27,50%
(Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ de 4,64%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 3,60%)

CAS DÉFAVORABLE :

Sinon, si le niveau de l'indice est supérieur à 85% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 26/04/2029 :

Le capital initial
(Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -1,00%)

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

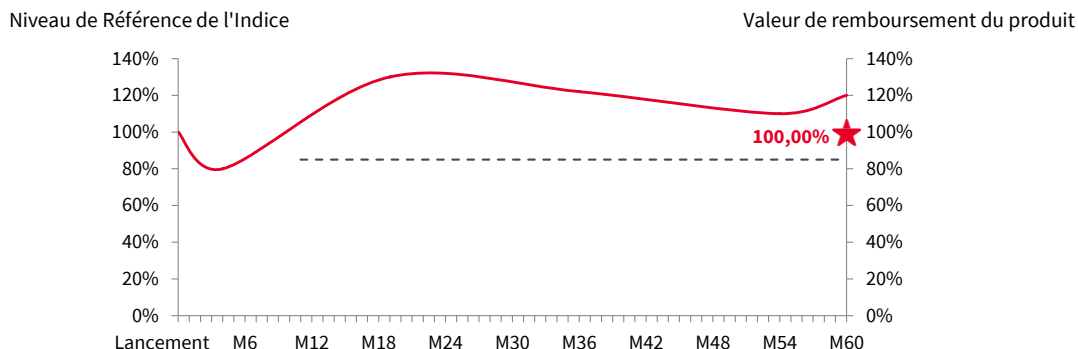
⁽²⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

- Seuil activant le mécanisme de remboursement anticipé à partir du mois 12 et de versement du gain à l'échéance (85% du Niveau de Référence)
- ★ Valeur de remboursement du produit
- Évolution de l'indice
- Fin de vie du produit

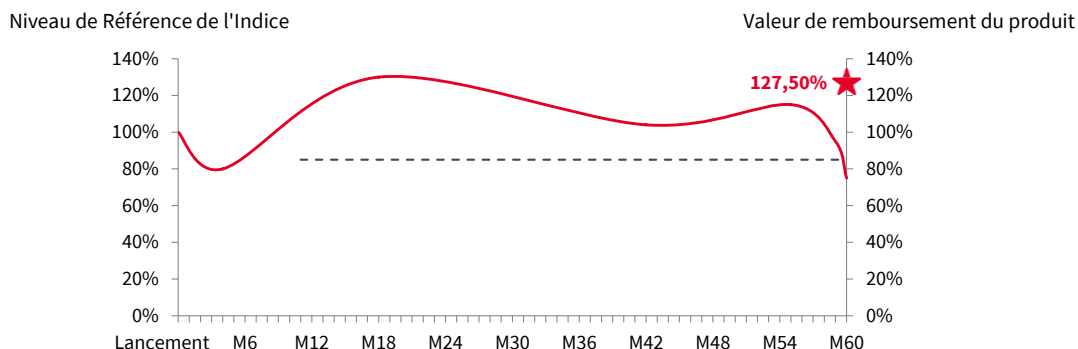
SCÉNARIO DÉFAVORABLE

MARCHÉ HAUSSIER À LONG TERME



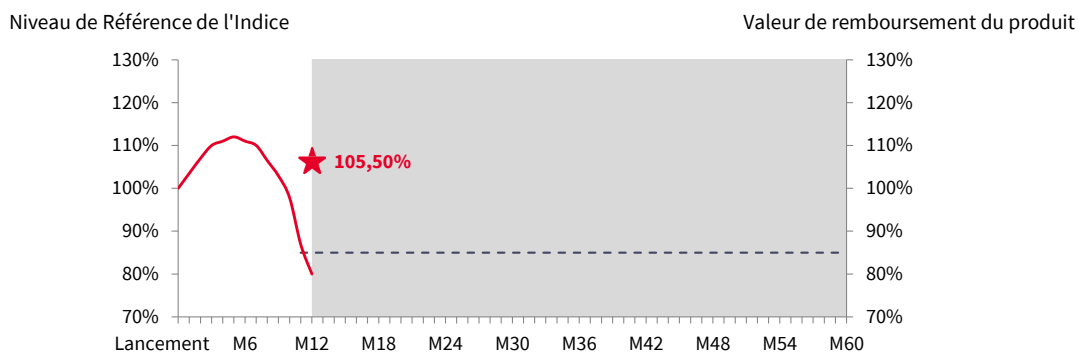
SCÉNARIO MÉDIAN

MARCHÉ BAISSIER À LONG TERME



SCÉNARIO FAVORABLE

MARCHÉ BAISSIER À COURT TERME



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

MARCHÉ HAUSSIER À LONG TERME

- À chaque date de constatation mensuelle, du mois 12 au mois 59, le niveau de l'indice n'enregistre pas de baisse supérieure à -15% par rapport à son Niveau de Référence. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À la date de constatation finale, l'indice est en hausse par rapport à son Niveau de Référence (soit +20% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date d'échéance, le capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -1,00%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 3,46% pour un investissement direct dans l'indice⁽³⁾.

SCÉNARIO MÉDIAN

MARCHÉ BAISSIER À LONG TERME

- À chaque date de constatation mensuelle, du mois 12 au mois 59, le niveau de l'indice n'enregistre pas de baisse supérieure à -15% par rapport à son Niveau de Référence. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À la date de constatation finale, l'indice enregistre une baisse de -25% par rapport à son Niveau de Référence et se maintient donc en dessous du seuil de versement du gain. **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date d'échéance, le capital initial majoré d'un gain de 0,4583% par mois écoulé depuis le 19 avril 2024, soit 127,50% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors égal à 4,64%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 3,60%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -5,23% pour un investissement direct dans l'indice⁽³⁾.

SCÉNARIO FAVORABLE

MARCHÉ BAISSIER À COURT TERME

- À l'issue du mois 12, à la date de constatation mensuelle, l'indice est en baisse par rapport à son Niveau de Référence (soit -20% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date de remboursement anticipé correspondante, le capital initial majoré d'un gain de 0,4583% par mois écoulé depuis le 19 avril 2024, soit 105,50% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors égal à 4,02%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 2,98%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -15,14% pour un investissement direct dans l'indice⁽³⁾.

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

⁽³⁾ Le Taux de Rendement Annuel Brut pour un investissement direct dans l'indice est calculé hors frais et **dividendes non réinvestis** dans l'indice.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50® :

L'indice Euro Stoxx 50® (code ISIN : EU0009658145), **dividendes non réinvestis**, est composé des 50 principales sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone Euro et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens. Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site <https://qontigo.com/> ou alternativement des médias externes tels que <https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2cSX5E/>

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS) :

En points



Performances cumulées

Indice Euro Stoxx 50® (Dividendes non réinvestis)	
1 an	15,35%
2 ans	6,86%
3 ans	28,29%
5 ans	47,89%

Source : Bloomberg, au 08/12/2023

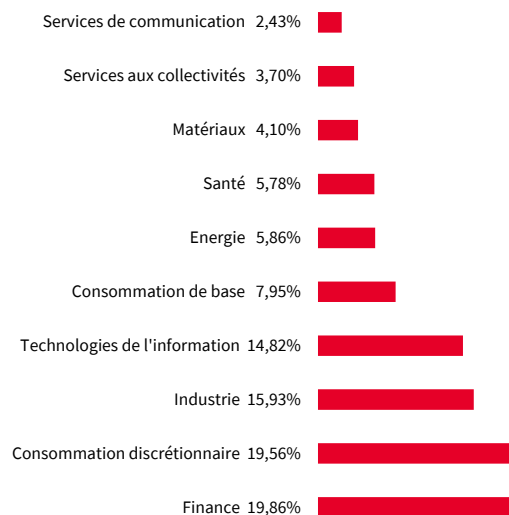
LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

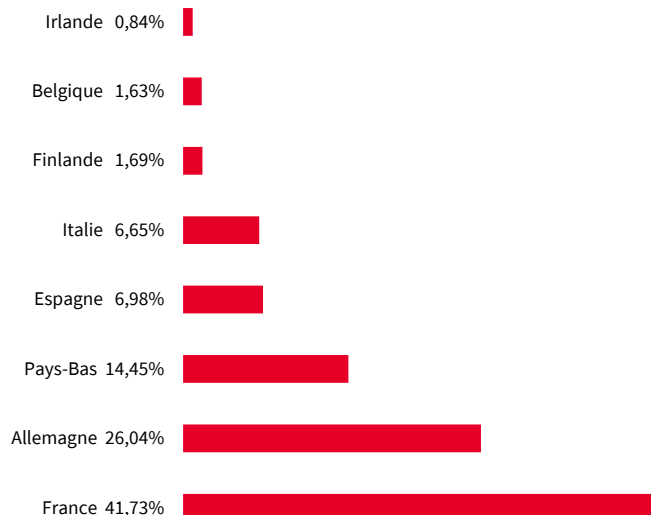
PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT



RÉPARTITION SECTORIELLE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source : Bloomberg, au 08/12/2023

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 11/12/2023, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR
Code ISIN	FR001400MPG9
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50® (Code Bloomberg : SX5E Index) dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les actions composant cet indice)
Éligibilité	Compte titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus) et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Épargne Retraite Individuel – « PERIn »).
Offre au Public	France (dispensée de la publication du prospectus)
Protection du capital	Oui, à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé.
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale
Période de commercialisation	Du 20/12/2023 au 19/04/2024. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 19/04/2024. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite.
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Date d'émission	20/12/2023
Date d'échéance	26/04/2029
Dates de détermination du Niveau de Référence	08/12/2023 ; 19/12/2023 ; 28/12/2023 ; 08/01/2024 ; 17/01/2024 ; 26/01/2024 ; 06/02/2024 ; 15/02/2024 ; 26/02/2024 ; 06/03/2024 ; 15/03/2024 ; 26/03/2024 ; 04/04/2024 ; 19/04/2024
Dates de constatation mensuelle	22/04/2025 ; 19/05/2025 ; 19/06/2025 ; 21/07/2025 ; 19/08/2025 ; 19/09/2025 ; 20/10/2025 ; 19/11/2025 ; 19/12/2025 ; 19/01/2026 ; 19/02/2026 ; 19/03/2026 ; 20/04/2026 ; 19/05/2026 ; 19/06/2026 ; 20/07/2026 ; 19/08/2026 ; 21/09/2026 ; 19/10/2026 ; 19/11/2026 ; 21/12/2026 ; 19/01/2027 ; 19/02/2027 ; 19/03/2027 ; 19/04/2027 ; 19/05/2027 ; 21/06/2027 ; 19/07/2027 ; 19/08/2027 ; 20/09/2027 ; 19/10/2027 ; 19/11/2027 ; 20/12/2027 ; 19/01/2028 ; 21/02/2028 ; 20/03/2028 ; 19/04/2028 ; 19/05/2028 ; 19/06/2028 ; 19/07/2028 ; 21/08/2028 ; 19/09/2028 ; 19/10/2028 ; 20/11/2028 ; 19/12/2028 ; 19/01/2029 ; 19/02/2029 ; 19/03/2029 ; 19/04/2029 (finale)
Dates de remboursement anticipé automatique	29/04/2025 ; 26/05/2025 ; 26/06/2025 ; 28/07/2025 ; 26/08/2025 ; 26/09/2025 ; 27/10/2025 ; 26/11/2025 ; 30/12/2025 ; 26/01/2026 ; 26/02/2026 ; 26/03/2026 ; 27/04/2026 ; 26/05/2026 ; 26/06/2026 ; 27/07/2026 ; 26/08/2026 ; 28/09/2026 ; 26/10/2026 ; 26/11/2026 ; 29/12/2026 ; 26/01/2027 ; 26/02/2027 ; 30/03/2027 ; 26/04/2027 ; 26/05/2027 ; 28/06/2027 ; 26/07/2027 ; 26/08/2027 ; 27/09/2027 ; 26/10/2027 ; 26/11/2027 ; 27/12/2027 ; 26/01/2028 ; 28/02/2028 ; 27/03/2028 ; 26/04/2028 ; 26/05/2028 ; 26/06/2028 ; 26/07/2028 ; 28/08/2028 ; 26/09/2028 ; 26/10/2028 ; 27/11/2028 ; 28/12/2028 ; 26/01/2029 ; 26/02/2029 ; 26/03/2029
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1% de la Valeur Nominale.
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,5% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.
Cotation	Euronext Paris
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.
Publication de la valeur liquidative	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois par jour et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 19/04/2024 par une société de service indépendante financièrement de Société Générale, Finalyse.

INFORMATIONS IMPORTANTES

FACTEURS DE RISQUE

RISQUE RELATIF À L'INFLATION : SI LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ACTUEL CARACTÉRISÉ PAR UN NIVEAU D'INFLATION ÉLEVÉ PERDURAIT TOUT AU LONG DE LA DURÉE DE VIE DU PRODUIT, LE RENDEMENT « RÉEL » DU PRODUIT, CORRESPONDANT À SON RENDEMENT AUQUEL EST SOUSTRAIT LE TAUX D'INFLATION, POURRAIT ÊTRE NÉGATIF.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.** Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Du fait de la crise géopolitique actuelle impliquant la Russie et l'Ukraine, les marchés financiers traversent un grave ralentissement marqué par une baisse de la valeur des actifs négociés sur ces marchés, une volatilité accrue et une forte incertitude. Dans ces conditions de marché difficiles, les investisseurs doivent, avant de prendre une décision d'investissements, analyser en profondeur les risques et les avantages de telles décisions, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : Ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

OFFRE AU PUBLIC DISPENSÉE DE LA PUBLICATION DU PROSPECTUS

Aucun prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ne sera établi pour ce produit. L'offre, la vente et la distribution en France ne peuvent être faites qu'auprès (a) des prestataires de services d'investissement liés à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers; et/ou (b) des investisseurs qualifiés (autres que des particuliers) et/ou d'un cercle restreint d'investisseurs, tels que définis et conformément aux articles L.411-1, L.411-2, L.411-2-1, D.411-1 et D.411-4 du Code monétaire et financier français.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions de vente aux États-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des États-Unis au sens de la Regulation S, «Regulation S U.S. Person») : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des États-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des États-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des États-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des États-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des États-Unis" («Non-United States persons»), sera considérée comme une personne ressortissante des États-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des États-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act of 1934, tel que modifié (les **U.S. Risk Retention Rules**) (une **Risk Retention U.S. Person**). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de **Cessionnaires Autorisés**. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Avertissement relatif à l'Indice : L'indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre.

Avertissement de l'indice Euro Stoxx 50® : L'Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne prouvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L.411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : <https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

17 cours Valmy - 92987 Paris
La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale,
29 Boulevard Haussmann,
75009 Paris
Société anonyme au capital de
1 003 724 927,50 euros au 17 novembre 2023
Numéro SIRET : 552 120 222 00013
Numéro APE : 651C
ADEME : FR231725_031VZM
Société Générale est un établissement de
crédit de droit français agréé par l'ACPR

